

Amélioration de l'habitat

Un nouveau "programme d'intérêt général" dans l'agglomération de Louviers

Face à la persistance des besoins en termes d'amélioration de l'habitat, la Communauté d'agglomération Seine Eure (CASE) a décidé de mettre en place un PIG (programme d'intérêt général pour les années à venir. Il s'agit en réalité de poursuivre une démarche engagée dès 2004. Une OPAH avait précédemment concerné le territoire de la CASE entre mai 2004 et mai 2007, suivie d'un premier PIG de septembre 2007 à décembre 2010. Le Département apporte son soutien à cette opération qui est l'une des illustrations de sa politique volontariste en faveur du logement et de la rénovation urbaine.

La CASE présente des caractéristiques qui justifient pleinement l'effort porté sur l'habitat. La jeunesse de sa population, d'abord. Près de 60% de la population a moins de 40 ans et 30% a moins de 20 ans, avec une natalité élevée.

Le niveau moyen de revenu sur le territoire est très sensiblement inférieur à celui du département. On constate une forte proportion de chômeurs de longue durée qui ne diminue pas, malgré un dynamisme sur le plan économique. Avec 39,9% de foyers fiscaux non imposés, la CASE se situe dans la moyenne nationale mais présente le taux le plus élevé du département de l'Eure.

En matière d'habitat, la part des logements sociaux (32,6%) dans la CSE est la plus élevée de Haute-Normandie. Le segment locatif privé est quant à lui peu développé et le niveau des prix y est élevé : entre 380 € et 610 € pour les appartements et de 610 € à 840 € pour les pavillons.

Le nouveau PIG de la CASE

Le nouveau PIG donne aux propriétaires (occupant ou non leur logement), un accès privilégié aux subventions de l'ANAH, du Conseil général et de la Caf, pendant trois ans. Au titre de la subvention départementale pour l'amélioration de l'habitat existant, **le Département s'engage à financer 210 projets au cours de cette opération**. Une enveloppe de 300 000 € est ainsi affectée sur la ligne budgétaire "amélioration de l'habitat existant".

Les projets relevant des priorités du PDH (plan départemental de l'habitat) seront traités en priorité, de même que les dossiers des propriétaires les plus modestes et ceux relevant des économies d'énergie.

Un groupe de travail « lutte contre l'habitat indigne »

Depuis 2007, un groupe de travail « lutte contre l'habitat indigne » traite des cas concrets sur le secteur de la CASE. Les différents partenaires (CCAS, DDTM, Conseil Général, Procivis, CAF, ARS, ADIL, Aurore, Fondation Armée du Salut, Habitat et Humanisme, municipalités...) se réunissent régulièrement pour tenter de solutionner des dossiers sur les

aspects accompagnement social et aides financières. Ce groupe de travail sera maintenu pendant toute la période du dispositif.

Plus globalement, le Département de l'Eure a pour objectif d'accompagner la restructuration des quartiers d'habitat social, de soutenir une offre de logements locatifs sociaux et de veiller à une meilleure prise en compte des besoins des publics les plus fragiles.